



**Communauté de Communes du Pays Houdanais**

22 Porte d'Épernon

78550 MAULETTE

Tél : 01 30 46 82 80

Courriel : ccph@cc-payshoudanais.fr

## **Avenant n° 1 au marché n° 2023-014-002 – Aménagement et renforcement de 16 routes du Pays Houdanais**

Entre les soussignés

### **La Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH)**

22 Porte d'Épernon – BP15 – 78550 MAULETTE

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie TETART, dûment habilité par la délibération n° 24/2020 en date du 15 juillet 2020,

Ci-après dénommée « **CCPH** »

D'une part,

### **ET**

La société **EUROVIA ILE-DE-FRANCE** (Agence de Saint-Quentin-en-Yvelines)

Rue Louis Lormand 78320 LA VERRIERE

Ayant pour numéro de SIRET 420 948 226 00097

Représentée par son Chef d'agence, Monsieur Mathieu ILHE,

Ci-après désigné le « **titulaire** »,

D'autre part.

### **Vu :**

- Les dispositions de l'article L2194-1 du Code de la commande publique,
- Vu le marché n° 2023-014-002 relatif à l'aménagement et renforcement de 16 RPH,

### **Article 1 : Préambule**

En date du 16 octobre 2023, la CC du Pays Houdanais a conclu le marché n° 2023-014-002 relatif à l'aménagement et renforcement de 16 RPH avec la société EUROVIA IDF à prix mixtes :

- Sur la base de la Décomposition des Prix Global et Forfaitaire (DPGF) à 1 116 204,55 € HT pour la partie forfaitaire ;
- Sur la base du Bordereau des prix unitaires (BPU) pour la partie unitaire.

Des affaissements en amont et en aval d'un pont situé à proximité de la rue des abreuvoirs à Maulette ont nécessités des recherches approfondies pour déterminer leur causes. Ces relevés ayant été réalisés, la réfection des voiries peut être engagés.

Le titulaire du marché 2022-014-002 réalise les travaux dans le périmètre de cette RPH. Aussi, afin de réaliser la reprise de cette voirie 132 et notamment des tronçons 132P et 132S, un avenant est nécessaire pour l'ajouter au marché en cours.

**Il est convenu ce qui suit :**



**Communauté de Communes du Pays Houdanais**

22 Porte d'Épernon

78550 MAULETTE

Tél : 01 30 46 82 80

Courriel : ccph@cc-payshoudanais.fr

## **Article 2 : Objet du présent avenant au contrat**

Le présent avenant a pour objet d'ajouter la RPH 132P et 132S – Rue des Abreuvoirs situé à Maulette, au marché 2023-014-002.

## **Article 3 : Description des travaux**

Le présent article vient ajouter la clause suivante au CCTP :

« 1.4.32 *Projet n°32 – RPH132S et 132P – Rue des Abreuvoirs à Maulette*

*Rabotage de chaussée*

*Confection de purges structurelles en GNT 0/31,5*

*Reprofilage de chaussée en enrobés*

*Couche de roulement en BBSG 0/10*

*Reprise ponctuelle de bordures et/ou de caniveaux*

*La résorption des déformations au droit du pont consiste à :*

- *Substituer les matériaux sensibles à l'eau par des matériaux drainants insensibles à l'eau au droit de chaque pile de pont ;*
- *Reprendre l'étanchéité verticale des culées ;*
- *Evacuer l'eau des avoisinants vers la rivière. »*

La DPGF pour la RPH 132S et 132P est jointe en annexe du présent avenant.

Les autres modalités techniques (provenance des matériaux, exécution des travaux, etc.) restent inchangés et s'appliquent à cette RPH supplémentaire.

## **Article 4 : Date d'effet**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification au titulaire (l'accusé de réception de la notification par courriel est la date retenue).

## **Article 5 : Impact financier du présent avenant**

Le présent avenant entraîne une augmentation de 98 629,00 € HT, soit une plus-value de 8,84 % du montant initial du marché, portant le coût total à 1 214 833,55 € HT.

## **Article 6 : Fondement du présent avenant**

S'agissant des modifications, le présent avenant s'appuie sur les dispositions de l'article L2194-1 du Code de la commande publique.

## **Article 7 : Portée de l'avenant au regard des autres pièces du contrat**

Le présent avenant constitue l'accord plein et entier des parties. Il s'intègre au marché, uniquement en ce qui concerne les points qu'il traite, aux clauses antérieures du contrat.

Les autres dispositions initiales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions fixées par le présent avenant.



**Communauté de Communes du Pays Houdanais**

22 Porte d'Épernon

78550 MAULETTE

Tél : 01 30 46 82 80

Courriel : ccph@cc-payshoudanais.fr

### **Article 8 : Clause de renonciation au recours**

Le titulaire renonce expressément et irrévocablement à toute action, réclamation ou recours de quelque nature que ce soit pour tous les faits traités par l'objet de l'avenant.

### **Article 9 : Annexe**

Annexe 1 : DPGF projet n° 32 – RPH 132 – Rue des abreuvoirs à Maulette

Fait en un seul exemplaire,

A Maulette, le

À

, le

**Pour la CCPH,**  
Le Président,  
Jean-Marie TÉTART

**Pour le titulaire**  
*(Nom + Prénom + Fonction + Tampon)*